
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux juin, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Florence GABRY, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER

PROCURATIONS : Monsieur Georges SCHMITT pouvoir à Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Monsieur Eric CASSERON pouvoir à Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE pouvoir à Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Madame Evelyne POIGNON pouvoir à Madame Florence GABRY, Madame Aude POIRÉE pouvoir à Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

EXCUSES : Madame Véronique PETIT, Madame Pascale BACQUEVILLE, Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE, Madame Martine GHENASSIA

oo oo oo oo oo oo oo

La séance est ouverte à 20 H 03.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres et informe l'assemblée qu'il a 7 pouvoirs en sa possession.

Exercice : **23** Présents : **10** Pouvoirs : **7** Excusés : **6**

ORDRE DU JOUR :

1. Constitution des Jury d'Assises 2019
2. Budget locations : décision modificative n° 1
3. Ile de France Mobilité : Déploiement de vélos à assistance électrique

Conformément à l'article L 2121-17 du CGCCT précisant que le Conseil municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente ;

Vu l'absence de quorum constaté après avoir procédé à l'appel des membres à 20 H 03, la séance du Conseil municipal du 22 juin 2018 n'a pu se tenir, soit :

- 10 membres présents sur les 23 en exercice

Par conséquent, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal sera, à nouveau, convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

A cette occasion, il délibèrera valablement sans condition de quorum.

La séance est levée à 20 H 10.

Considérant que le point n° 1 mis à l'ordre du jour, à savoir : Constitution des Jury d'Assises 2019 n'appelle pas à un vote par voie de délibération, il est procédé publiquement au tirage au sort des jurés qui seront appelés à siéger au cours de l'année 2019 à la Cour d'Assises de PONTOISE après levée de ladite séance.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS

Sylvain SARAGOSA	
Isabelle PARENT	
Betty HUYLEBROECK	
Patrice BRONSART	
Jacques GAUBOUR	
Nuno CARNEIRO DIAS	
Florence GABRY	
Fabrice HUYLEBROECK	
Corinne TANGE	
Christophe VIGIER	